

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RUE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Ordre du jour du général Saussier.
Les Israélites dans le monde.
L'affaire des faux-poissons.
L'exécution de Ravachol.
La Semaine médicale.

BURDEAU & PELLETAN

Toutes les questions de politique ou d'affaires disparaissent aujourd'hui devant cette magnifique discussion qui, depuis quelques semaines, passionne le Parlement et qui, malgré son aridité technique, vient de servir de thème à deux superbes discours de deux grands orateurs.

Après M. Pelletan, dont le succès avait été immense, on peut dire — avec une fierté toute lyonnaise — que M. Burdeau a eu plus de succès encore. Il y avait, pour lui, non seulement le triomphe fait au leader, mais aussi la manifestation de chaude sympathie dont la Chambre semblait heureuse d'avoir trouvé l'occasion.

Au surplus, ici, en province, nous sommes mal placés pour raconter ces « grands jours parlementaires », mieux vaut laisser la parole aux témoins, à ceux qui ont entendu, qui ont vu, qui ont senti passer dans l'Assemblée le frémissement des émotions et des convictions.

Voici comment Spectator, notre confrère de Paris, fait le récit de ces séances et de ce tournoi :

Qu'on soit pour ou qu'on soit contre le renouvellement du privilège de la Banque de France, la question reste pour les uns et pour les autres une énorme question embrassant tous les intérêts matériels du pays, crédit, commerce, agriculture, défense nationale. Ces choses-là, mes amis, ne s'apprennent pas en cinq minutes. La Chambre s'en doutait bien un peu, mais depuis quelques jours, après le discours de M. Camille Pelletan et après le discours de M. Burdeau, elle a pu mesurer l'étendue d'un pareil travail, et je dois dire à son éloge qu'elle est restée, malgré la température d'été de la salle, dans une héroïque contemplation des deux champions engagés dans le combat.

D'autres assemblées, qui ont laissé dans l'histoire de l'éloquence d'illustres souvenirs, pourraient envier, je vous assure, la brillante et solide discussion qui se poursuit depuis quelques jours. Et c'est une consolation, c'est un légitime orgueil pour la patrie de penser qu'une si belle bataille, qui jette un si vif éclat sur la tribune, est menée par deux jeunes hommes, Burdeau et Pelletan, que la nouvelle génération d'orateurs peut réclamer pour elle.

Où étaient-ils l'un et l'autre il y a dix ans à peine? Pelletan à son brillant métier de polémiste; Burdeau à ses savantes traductions de philosophes allemands et anglais. J'imagine qu'à l'un et à l'autre la tribune, où ils sont aujourd'hui passés maîtres, inspirait les respectueuses terreurs d'un instrument rebelle et difficile à dompter.

Depuis trois jours, c'est une véritable merveille de les entendre. Le lettré et l'artiste qu'est Pelletan, le philosophe qu'est Burdeau se sont donné rendez-vous dans ce champ clos, sur cette question du crédit public, la plus ardue, la plus complexe qui soit, et devant cette Chambre où siègent quelques-uns des

financiers les plus renommés, se livrent de mémorables combats où l'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, la solidité des études poussées très avant ou le magistral éclat du discours.

Il y a dans la Chambre d'autres orateurs financiers qui retiennent leur auditoire autour de la tribune, il y a M. Rouvier, il y a M. Léon Say, M. Germain, quelquefois M. de Soubeyran.

Mais, comme dit Daudet, ceux-là appartiennent à un autre bateau. Ils sont la génération précédente. Passez : on vous a déjà applaudis.

Le régal en ce moment, c'est de voir qu'une nouvelle génération s'est levée, qu'elle est en pleine force, qu'elle parle, qu'elle agit, qu'elle se mesure avec les plus redoutables problèmes de l'organisation du crédit et qu'elle fait de la tribune française la tribune où l'on remue encore le plus d'idées.

C'est une orgueilleuse joie qu'on éprouve à ce spectacle de belle et vaillante jeunesse. La tribune, la chère tribune qui est par excellence le meuble précieux des peuples libres, n'est pas près de mourir. Hier, tandis que Burdeau faisait cet effort superbe, je regardais cette pauvre Droite qui ne compte plus. Toutes ces belles discussions où les vieilles oppositions d'autrefois auraient saisi avec empressement l'occasion de se produire, de se manifester, lui passent devant le nez, et elle n'a sur ses bancs personne, absolument personne pour se faire représenter au combat. Elle doit se contenter de regarder vivre les autres.

Je voyais hier tous ces visages admiratifs et démissionnaires comme étourdis par cette vie intense à laquelle ils ne peuvent vendre aucune part.

Telle est l'impression, générale d'ailleurs; car, aujourd'hui, toute la presse républicaine — et même une partie de la presse d'opposition modérée, donne la même note — admirative pour les deux orateurs, — spécialement sympathique pour le député de la première circonscription du Rhône.

Comme elle paraît déjà petite et éloignée, toute cette misérable affaire Drumont!

H. DEFRANCE.

LA POLITIQUE

Une exposition universelle n'a rien de politique... Eh! il ne faudrait pas le dire trop vite. Je suppose au contraire que rien ne touche plus à la politique que l'exposition dont je vais vous parler. Il s'agit de celle de 1900. Celle qui clôturera — espérons-le — en une pacifique apothéose le dix-neuvième siècle si tourmenté, si convulsif — et cependant si glorieux dans l'histoire de l'évolution humaine — le siècle de la vapeur et de l'électricité.

Nous avons pris en France l'habitude de donner ainsi périodiquement — à onze ans de distance, rendez-vous au monde civilisé — 1878-1889-1900. En dix-neuf cent, c'est depuis longtemps affaire entendue et conclue, la France organise une exposition universelle plus merveilleuse encore que celle dont l'univers, il y a trois ans, a été ébloui.

Mais voici que nos bons, nos excellents voisins d'Allemagne viennent d'avoir encore pour nous une nouvelle amabilité. Ils manifestent, eux aussi, et à grand fracas, l'intention d'organiser à Berlin une exposition universelle qui serait, elle aussi, la synthèse du XIX^e siècle et démontrerait que ce siècle-là a été, en somme, le siècle de l'empire allemand et non pas celui de l'émancipation humaine marchant sur les pas de cette France que le poète a si bien justement nommée « l'Eclaircieur de la Liberté ».

Vous comprenez que cette façon de nous combattre ne nous effraie pas plus que l'autre; l'Allemagne veut lutter sur ce terrain-là, à son aise. Nous relevons le gant, et voici que M. Deloncle va déposer une proposition de loi décidant d'ores et déjà d'une façon irrévocable, l'exposition française de 1900, de sorte que nul n'en ignore et que chacun, dans les cinq parties du monde, choisisse dès à présent entre Paris et Berlin.

Cette fois, comme l'autre, il nous manquera l'Allemagne — peut-être aussi toute la triplice. Nous en acceptons d'avance la fâcheuse éventualité, — mais il nous reste assez de nos hôtes de 1889, — nous avons, depuis ce temps-là, créé assez d'autres relations — et nous en créerons assez d'autres encore — pour que l'absence de la choucroute et même du macaron ne s'aperçoive pas de trop fâcheuse façon dans le festin hospitalier que, ce jour-là, nous comptons offrir au monde entier.

Sur ce terrain-là, comme sur les autres, c'est toujours le cas de penser à cette petite statuette de bronze qui représente un officier les bras croisés, l'œil attentif, regardant bien en face de lui — et de redire à haute voix l'inscription gravée sur le socle :

« Quand vous voudrez ».

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 1^{er} juillet.

UNE EXPOSITION UNIVERSELLE EN 1900

En présence de l'intention manifestée en Allemagne d'avoir une Exposition universelle en 1900, M. François Deloncle considérant qu'il appartient à la France de tenir à Paris en 1900, c'est-à-dire onze ans après 1889, une nouvelle Exposition universelle, couronnement et synthèse du dix-neuvième siècle, va déposer un projet de résolution invitant le gouvernement à préparer d'ores et déjà une Exposition universelle à Paris pour cette année.

On se rappelle que l'Exposition de 1889 a été constituée par un décret du ministre du commerce en 1884, c'est-à-dire cinq ans avant la date de la dernière Exposition.

LE TRAVAIL DANS LES PRISONS

M. Lagarde, directeur de l'administration pénitentiaire, a été entendu hier par la commission qui examine la proposition de M. Salis tendant à supprimer le travail dans les prisons par voie d'entreprise et à le soumettre à la règle du droit de l'Etat.

M. Lagarde s'est déclaré favorable au principe de la proposition de M. Salis, et dispose à examiner s'il n'y aurait pas lieu d'employer les prisonniers à l'assainissement de la côte occidentale de la Corse.

LES CRÉDITS DE LA MARINE

La Chambre doit suspendre demain la discussion générale sur la Banque pour discuter la demande de crédits supplémentaires pour la marine sur l'exercice 1892.

Ce débat sera très important; le ministre, en effet, engagera sa responsabilité dans le vote. Il demande, on le sait, trente millions pour développer les armements et les constructions navales.

La commission du budget n'accorde les crédits que jusqu'à vingt millions. M. Cavaignac estime que ces réductions sont trop considérables et la discussion occupera au moins toute la séance de demain.

LES ÉLECTIONS DE LOCHES

M. Wilson est assigné devant le tribunal correctionnel de Loches pour le samedi 9 juillet.

M. Leroux, secrétaire du comité de propagande, a été également assigné.

LA STATUE DE JEANNE D'ARC

L'inauguration solennelle du monument élevé à la mémoire de Jeanne d'Arc sur le coteau de Bon-Secours, près de Rouen, a eu lieu hier.

Ce monument, qui est l'œuvre du sculpteur Barrias, représente Jeanne debout, la tête nue, les mains enchaînées, les cheveux coupés ras, telle qu'elle devait être au moment de monter sur le bûcher.

LES TARIFS ESPAGNOLS

Madrid, 1^{er} juillet.

La Gazette officielle publie un décret accordant le tarif minimum pour l'entrée en Espagne et dans ses colonies, aux produits venant de France, d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, d'Angleterre, d'Italie, des Pays-Bas et Scandinaves, de Suisse et de Portugal.

Nouvelles Militaires

Paris, 1^{er} juillet.

Des manœuvres de fortresse d'une durée de trois jours viennent d'avoir lieu à Belfort sous la direction du général de brigade Jeannerod.

Le thème était celui-ci : une armée ennemie venant du nord-est cherche à investir Belfort.

Les troupes de la défense, appuyées par les forts de la place, se portent à sa rencontre.

Pendant les deux premières journées différents engagements ont eu lieu.

L'action principale a commencé hier matin à trois heures par une attaque du fort de Bessenoire et s'est terminée à sept heures vingt-cinq par la défaite des ennemis qui ont été repoussés sur la frontière.

Le général de Négrier, commandant le 7^e corps, et le général Hepp, commandant la 14^e division d'infanterie, assistaient aux opérations.

On assure que le ministre de la guerre s'occupe très activement en ce moment d'organiser dans la cavalerie des régiments mixtes tels qu'ils existent dans l'infanterie.

M. le général de division Grandin était installé à Tours, siège de l'inspection permanente du IV^e arrondissement de cavalerie, comprenant les brigades des 5^e, 9^e et 12^e corps.

La brigade du 9^e corps qui occupe Tours va être disloquée : après les manœuvres le 3^e dragons ira à Angers et le 7^e hussards à Niort, pour occuper la place aux 3^e et 6^e hussards venant de Versailles et de Paris.

L'inspection permanente des trois brigades du centre transfèrera son état-major à Angers, le quartier général de cavalerie à Tours devant être réservé à M. le général Haubt, commandant la 3^e brigade de cuirassiers.

Un Ordre du jour du général Saussier

Paris, 1^{er} juillet.

Le général Saussier, gouverneur de Paris a adressé aux officiers du gouvernement militaire de Paris l'ordre du jour suivant :

Un douloureux événement est venu ces jours derniers apporter le deuil dans la grande famille militaire : Un de ses membres distingués, le capitaine Mayer a succombé aux suites d'un duel dont la cause première serait, paraît-il, un article écrit par un officier de l'armée. S'il existe, en effet, celui qui portant une épée a emprunté la plume et l'épée d'un autre pour déverser l'injure et l'outrage sur ses camarades, le gouverneur espère qu'il n'appartient pas à la garnison de Paris.

Quoi qu'il en soit, il recommande à tous les officiers sous ses ordres le calme et le sang-froid, persuadés qu'ils doivent être que l'indignation publique fera infailliblement échouer toutes les tentatives insensées et criminelles qui auraient pour but de rompre le grand faisceau des forces vives de la patrie.

LES PATENTES DES GRANDS MAGASINS

Paris, 1^{er} juillet.

La direction centrale des contributions indirectes vient de communiquer à la commission des patentes le travail qu'elle avait été invitée à dresser dans le but de permettre de frapper les grands magasins par l'imposition de patentes en raison de la multiplicité des commerces qu'ils exercent.

La direction des contributions propose de répartir divers commerces en dix groupes principaux, dans lesquels on fait rentrer

tous les commerces de détail visés par le tableau général des patentes. Ces dix groupes sont les suivants :

1^o alimentation; 2^o accessoires de toilette; 3^o ameublement; 4^o bimbeloterie et articles de fantaisie; 5^o carrosserie; 6^o habillement; 7^o instruction, éducation et arts d'agrément; 8^o articles de ménage; 9^o objets d'art ou d'ornement; 10^o tissus non ouvrés.

Pour chacune de ces catégories, les grands magasins seront frappés d'un droit fixe élevé dont la quotité est à déterminer. Dans le projet de la commission, la patente se composerait, outre ce droit fixe, d'un droit gradué, suivant le nombre des employés et du droit proportionnel sur le loyer.

La commission des patentes, après avoir pris connaissance des propositions de la direction des contributions, s'est prononcée en faveur d'un système intermédiaire entre celui proposé par l'administration et celui du rapporteur.

Elle a décidé d'établir 19 spécialités générales : pour les magasins occupant moins de 50 employés le droit sera de 200 francs, quel que soit le nombre de spécialités; de 50 à 100 employés, il sera de 400 francs par spécialité; de 100 à 200 employés, il sera de 600 francs par spécialité; de 200 à 300 employés, il sera de 800 francs par spécialité; de 300 à 400 employés, il sera de 1.000 francs par spécialité; de 400 à 500 employés, il sera de 1.200 francs par spécialité; de 500 à 600 employés, il sera de 1.400 francs par spécialité; de 600 à 800 employés, il sera de 1.600 francs par spécialité; de 800 à 1.000 employés, il sera de 1.800 francs par spécialité; de 1.000 à 1.500 employés, il sera de 2.000 francs par spécialité; au-dessus de 1.500 employés, il sera de 30.000 francs par spécialité.

La commission a modifié ensuite les tarifs applicables aux magasins, d'après la valeur locative : pour les magasins qui occupent plus de 500 employés et moins de 300, le tarif reste fixé au dixième de la valeur; il reste fixé au huitième pour les magasins ayant plus de 300 employés et moins de 700; il est porté au septième de la valeur le cativage pour les magasins ayant plus de 1.000 employés.

Pour les commerces comme ceux de l'ameublement et de la carrosserie, qui ont besoin de vastes locaux, le tarif est réduit au vingtième de la valeur locative.

SÉNAT

Paris, 1^{er} juillet.

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte, après déclaration de l'urgence, le projet de loi modifiant l'article 59, loi du 15 juillet 1889, sur les engagements.

M. Béranger dépose une proposition qu'il avait d'abord présentée sous la forme d'amendement, demandant que certains jeunes gens qui, ayant subi une condamnation, se sont très bien conduits par la suite, ne soient pas rayés des bataillons de discipline, et qu'ils soient autorisés à contracter des engagements.

Cette proposition est renvoyée à la commission d'armée.

Le Sénat s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 4 h. 1/2.

Le Conseil Supérieur du Travail

Paris, 1^{er} juillet.

Le conseil supérieur du travail a émis aujourd'hui le vœu :

1^o Qu'une loi décide que les règlements d'ateliers seront soumis, pour avoir force de loi, à l'approbation des conseils de prud'hommes réunis en assemblée générale; les intéressés pourront être consultés séparément avant l'approbation des règlements.

2^o A défaut des conseils de prud'hommes, le débat et l'approbation seront confiés aux juges de paix assistés d'un ouvrier et d'un patron désignés par leurs collègues respectifs.

3^o En cas de désaccord pour l'approbation d'une réglementation le conseil des prud'hommes désignera des arbitres qui statueront définitivement.

Sur la proposition de M. Hector Depasse le conseil supérieur a décidé qu'il n'avait pas à se prononcer sur la question des amendes. Le conseil supérieur du travail tiendra demain sa dernière séance pour examiner le rapport sur la pétition du syndicat des typographes de Lyon protestant contre le projet de création d'un cours de typographie pour les femmes à l'école de la Martinière.

La mort de madame de Balder, que Cerise avait soignée dans sa maladie et à qui elle avait fermé les yeux avec le doux respect d'une véritable fille.

Jeanne et Cerise se voyaient souvent. Jeanne disait « Cerise » tout court. Cerise l'appelait « mademoiselle ».

Quelquefois la jeune ouvrière allait passer une soirée toute entière chez son ancienne voisine, que la vieille bonne qu'on appelait Gertrude et qui l'avait vu naître, continuait à servir avec un dévouement et un désintéressement maternels.

Jeanne s'était assise auprès de la fleuriste et continuait à lui abandonner sa main.

Comment, reprit Cerise, vous êtes démenagée?

— Oui, répondit simplement la jeune fille, Gertrude et moi nous avons trouvé que c'était bien cher, six cents francs de loyer, surtout à présent que nous n'avons plus que mille francs de rente, car la pension de ma mère s'est éteinte avec elle.

Au souvenir de sa mère, Jeanne soupira profondément, et Cerise vit briller une larme dans ses grands yeux bleus.

Jeanne était blonde et blanche comme la Fornarina de Raphaël, et son profil rappelait les lignes correctes et pures du type franc auquel jamais ne s'est mêlée une goutte de sang gaulois.

— Pauvre mademoiselle! murmura Cerise, qui oubliait qu'elle vivait, elle, avec un franc cinquante centimes par jour, et chantait comme un pinson du matin au soir.

— Je viens vous faire une petite visite intéressée, ma chère Cerise, poursuivait Jeanne avec un nouveau soupir, mais avec l'accent d'une noble franchise en même temps.

— Ah! répondit Cerise, parlez, mademoiselle, disposez de moi... Je suis tout à votre service.

La Crainte du Ministre

Paris, 1^{er} juillet.

La crainte du ministre est le commencement de la sagesse, car M. Fava, évêque de Grenoble, vient d'écrire à M. le ministre des cultes la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre lettre, en date du 28 juin, relative au supplément de mon catéchisme diocésain.

J'ai ouï dire, monsieur le ministre, que N. S. P. le pape aurait désiré qu'on n'ajoutât pas aux catéchismes la leçon sur les élections, vu que cela pouvait pousser à la persécution religieuse, comme c'est arrivé en effet. C'est pourquoi j'ai pris occasion de l'exécuter un projet que je nourris depuis longtemps, et qui consiste à soumettre au Saint-Siège un nouveau catéchisme pour mon diocèse.

Cependant je préférerais que Léon XIII offrit au monde entier un catéchisme universel, et l'imposât de sa pleine autorité, comme vicaire du Christ et docteur de toutes les nations données par le Père des cieux au Verbe Incarné, son fils, comme Lui Roi éternel. Au nom du congrès de l'Association catholique de la jeunesse française, tenu naguère à Grenoble, j'ai adressé cette demande à Sa Sainteté.

Si Elle daigne répondre favorablement à nos desirs, cette mesure aura des conséquences singulièrement salutaires pour les âmes, auxquelles elle montrera l'unité de la foi catholique et l'adhésion pratique de tous les âges et de toutes les nations, et de toutes les tribus sauvages, au magistère infaillible de l'Eglise catholique.

En ce qui concerne les évêques français, cette mesure providentielle aura ce précieux avantage, monsieur le ministre de faire cesser sur ce point-là le désaccord qui existe entre eux et Votre Excellence.

Qu'elle veuille donc, en ce qui me regarde, comprendre que, pour aller au-devant de ce que je crois être la volonté ou le simple désir du pape, je retire la leçon précitée concernant les élections ajoutée à mon catéchisme.

Recevez, monsieur le ministre, l'expression de mon respect.

ARMAND-JOSEPH, évêque de Grenoble.

La Lanterne annonce qu'à la suite de cette lettre d'excuses, l'évêque de Grenoble ne sera pas déféré au conseil d'Etat.

UNE LETTRE DU PAPE

Le pape vient d'adresser une longue lettre à M. Fava, évêque de Grenoble. Cette lettre est intéressante surtout parce qu'elle marque encore une nouvelle évolution de la papauté.

Désormais, Rome renonce à l'axiome « Hors de l'Eglise point de salut ». Le pape reconnaît qu'on peut être don de toutes les vertus et ne pas pratiquer la religion catholique, et c'est dans ce nouvel ordre d'idées qu'il écrit ce qui suit :

Une importante observation terminera ce que nous voulions dire : il est vrai que le progrès de la vie religieuse dans les peuples est une œuvre éminemment sociale, vu l'étroite connexion entre les vérités qui sont l'âme de la vie religieuse et celles qui régissent la vie civile; il résulte de là une règle pratique qu'il ne faut pas perdre de vue et qui donne aux catholiques une largeur d'esprit toute caractéristique.

Nous voulons dire que tout en se tenant ferme dans l'affirmation des dogmes, et pur de tout compromis avec l'erreur, il est de la prudence chrétienne de ne pas repousser, disons mieux, de savoir se concilier dans la poursuite du bien, soit individuel, soit surtout social, le concours de tous les hommes honnêtes.

La grande majorité des Français est catholique. Mais parmi ceux-là mêmes qui n'ont pas ce bonheur, beaucoup conservent malgré tout un fond de bon sens, une certaine rectitude que l'on peut appeler le sentiment d'une âme naturellement chrétienne; or, ce sentiment élevé leur donne, avec l'attrait du bien, l'aptitude à le réaliser, et plus d'une fois, ces dispositions intimes, ce concours généreux leur sert de préparation pour apprécier et professer la vérité chrétienne.

Aussi n'avons-nous pas négligé dans nos derniers actes de demander à ces hommes

Feuilleton de L'ECHO DE LYON
2 juillet

ROCAMBOLE

PAR

PONSON DU TERRAIL

Mais la portière du cabinet de toilette, auquel le chef de bureau tournait la dos, se souleva à demi, et Baccarat vit apparaître le visage pâle de sir Williams, qui semblait lui dire :

— Oubliez-vous donc ma recommandation et voulez-vous marier Fernand?

Un moment interdit, M. de Beaupréau reprit courage et dit :

— Vous avez une sœur...

— Ah! dit Baccarat, serait-ce donc ma sœur que vous aimez?

— Peut-être...

— Je crois que vous perdez votre temps, alors, car elle est sage...

— Aussi, suis-je venu à vous...

Baccarat leva de nouveau les yeux sur la portière du cabinet de toilette.

— Soyez calme, semblait dire le visage sévère du baronnet.

— Mon cher, dit Baccarat, les affaires de ma sœur ne me regardent pas...

— Cependant... si vous voulez... peut-être...

Une idée infernale traversa l'esprit de la courtisane.

— Si je lui marchais la liberté de Fernand? pensa-t-elle.

Mais soudain le rouge de la honte monta à son front, et une fois encore elle faillit jeter le chef de bureau à la porte. La tête de Williams était toujours encastrée par la draperie, et, pareille à celle de Méduse, elle épouvantait Baccarat, à l'oreille de qui résonnaient encore ces sinistres paroles :

— Si vous le chassiez, Fernand est marié dans huit jours.

Et elle dit à M. de Beaupréau :

— Certes est une petite sotte, et si elle m'avait crue, au lieu de se toquer d'un ouvrier... Mais après tout, cela ne regarde qu'elle...

— Mais enfin, supplia le vieux débauché, ne me prendriez-vous pas sous votre protection?

Baccarat hésitait.

— Dites oui, dit d'un signe la tête de sir Williams.

Le temps. — Observations du journal, 1^{er} juillet, 4 heures soir.

Hauteur du baromètre : 767 — Température + 26° — Direction du vent : N. — Maximum de température dans les 24 heures + 27° — Minimum de température dans les 24 heures + 15°.

Situation générale. — Les mouvements orageux se sont éloignés vers l'Est, en même temps que le baromètre remonte au Nord de la France. La température baisse encore et les vents du Nord dominent dans toutes nos régions. Le temps reste au beau.

Dernière heure. — Le maximum barométrique se trouve en Bretagne. La baisse est de deux millimètres à Valentia, un à Nantes et Biarritz. Les hauteurs sont de 761 à Nice, 771 à Nantes. Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Temps beau et assez chaud, vent d'entre Nord et Est.

Me Lagasse sera reçu lundi en audience par M. Carnot, auquel il demandera la grâce de Ravachol.

A la préfecture de police, où je me suis rendu pour me renseigner sur les menées anarchistes de Saint-Etienne et de Montbrison, on m'a assuré que toutes les mesures étaient prises et bien prises, et qu'on ne redoutait rien.

Saint-Etienne, 1^{er} juillet.

Un manifeste anarchiste rouge sang, tiré à 200 exemplaires, a été affiché ce matin sur les murs de la ville.

Dans ce manifeste, les compagnons protestent contre les arrestations arbitraires opérées le 22 avril dernier.

Ils terminent en disant que la Révolution violente, et l'expropriation de la classe bourgeoise sont indispensables pour arriver à la conquête de la liberté.

Ces affiches ont été lacérées et arrachées par la police.

A la « Mine aux Mineurs »

Reprise du Travail

Saint-Etienne, 1^{er} juillet.

La reprise du travail s'est faite régulièrement, ce matin, à la « Mine aux Mineurs ». A six heures, M. Bonnavas, commissaire de police du 1^{er} arrondissement, s'est rendu au puits Marionni avec huit agents pour assurer l'ordre.

Une équipe de 36 hommes est descendue dans la mine sans qu'un seul incident se soit produit.

Le conseil d'administration, encore en fonction pour quelques jours, a renvoyé deux autres ouvriers, ce qui porte à huit le nombre des congédiés.

Ces derniers se tenaient sur la route pendant qu'ils effectuaient la descente et discutaient tranquillement.

Toute effervescence a disparu. M. Bonnavas s'est approché d'eux et les a félicités de leur calme, en les engageant à persévérer jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale qui, par ordonnance du président du tribunal, doit être convoquée, comme on le sait, dans dix jours.

Desmaret a demandé, au nom de ses camarades, au commissaire de police, de les mettre en présence des administrateurs pour qu'on réglât leur compte.

Le délégué des administrateurs a répondu que les congédiés seraient payés sur l'heure mais à condition qu'en vertu de l'article 5 des statuts, ils remettent les actions dont ils sont porteurs.

Les ouvriers ont refusé, disant qu'ils aiment mieux subir un retard dans le règlement de leur compte que de se dessaisir de leurs actions.

Ils espèrent, en effet, que la prochaine assemblée générale tournera en leur faveur.

Nayant pu s'entendre avec les administrateurs, ils se sont retirés.

A leur suite, les agents ont quitté la mine, dont les abords sont tranquilles.

Ils y sont retournés ce soir, à trois heures, pour assurer la descente de la seconde équipe.

Il n'y a aucun incident à signaler.

HADELT EN PRISON

Valence 1^{er} juillet.

Voici cinquante-huit jours que Hadelte a été condamné à mort et aucune décision n'est encore intervenue.

Chaque soir, en se couchant, le malheureux prisonnier est en proie à des trances terribles et supplie les gardiens de lui dire s'ils savent quelque chose, si c'est le lendemain que l'exécution aura lieu.

Naturellement, les gardiens, qui ne savent rien — ils connaissent d'ailleurs, le jour de l'exécution, qu'ils devraient le tenir caché — ne peuvent lui répondre et Hadelte, terrifié par la peur, n'ose ou ne peut s'endormir et reste assis sur son lit en attendant le lever du jour.

C'est seulement le matin qu'il se couche et peut dormir.

Le nuit dernière, le misérable a eu une terrible frayeur.

Les troupes, artillerie et hussards, partaient au manège, dans les rues désertes on entendait le galop des chevaux, le cliquetis des armes.

Hadelte, entendant ces bruits, très perçables dans le silence de la nuit, crut qu'il était produit par les troupes chargées d'entourer la guillotine. La figure bleue, tremblante de tous ses membres, Hadelte dit à ses gardiens : « C'est pour aujourd'hui ; j'aurai du courage. »

Mais l'altération de ses traits démentait ses paroles.

Les gardiens eurent beau lui expliquer la cause du tapage, Hadelte ne voulut pas les croire, et ce fut seulement au matin qu'il consentit à se coucher et à prendre un peu de repos.

Il serait temps que cet affreux supplice prit fin. Hadelte reçoit sa grâce ou qu'on lui fasse subir sa peine, mais qu'on épargne à ce malheureux les affreuses souffrances qu'il subit depuis près d'un mois.

Le 5 juillet prochain, la société des Concerts-Bellecour donnera un grand concert au profit de la caisse de secours des artistes musiciens pour remplacer celui qui a été donné le 15 juin dernier, dans les plus mauvaises conditions, par suite de la pluie.

Plusieurs artistes, notamment M. Bourgeois, ont promis leur concours gracieux.

L'exode de nos administrateurs (suite) : M. Chevillard, adjoint à la mairie centrale, est parti lui aussi pour Paris. Nous croyons qu'il s'agit cette fois de faire rougir une boutonnière. En tous cas, cette nomination sera bien accueillie.

C'est à tort que nous avons annoncé la démission de l'excellent M. Christophe, conseiller d'arrondissement du canton de Neuville.

M. Christophe, sans s'exagérer l'importance du rôle des conseils d'arrondissement, n'en reste pas moins fidèle au mandat que lui ont confié ses électeurs et n'a nullement l'intention de se séparer de ses collègues républicains.

Le docteur Gabriel Roux, directeur du service d'hygiène de la ville de Lyon, a été nommé agrégé hier à Paris, à l'unanimité, après avoir subi de brillantes épreuves.

Nos sociétés : L'excellente société de trompettes l'Avant-Garde prendra part au concours musical des 15 et 16 août prochain, à Belley.

Cette société, qui a obtenu un très grand succès d'Oullins, obtiendra, nous en sommes certains, de nouveaux prix au prochain concours.

M. Thévenet plaident pour la réaction : Le procès contre la validité de l'élection du conseil municipal de Dunkerque est venu, hier, devant le conseil de préfecture du Nord.

M. Thévenet, ancien ministre de la justice, est venu défendre la liste réactionnaire.

Le parti républicain de la région du Nord est péniblement affecté par cette attitude de l'ancien garde des sceaux.

Quant au parti républicain (le vrai) du Rhône, il y a longtemps qu'il est fixé sur les opinions de l'ancien ministre de la justice.

Les fleurs françaises en Allemagne : Les Allemands ne veulent pas, dit-on, du vin de France, mais ils ne disent pas la même chose de nos fleurs. Rien que la ville de Cannes a expédié, du mois de novembre 1891 à fin février 1892, 3.070.000 kilogrammes de fleurs coupées, en Allemagne. Chaque année, la seule ville de Berlin reçoit 16 à 20.000 paquets de roses coupées, composés chacun de 40 douzaines de ces fleurs.

Les langues de paon étaient, chez les anciens romains, un mets très recherché ; un plat coiffait son poids d'or. Depuis longtemps, ce goût a disparu et le paon est devenu un simple ornement des parcs privés. Or, voici qu'un sportsman autrichien, le baron Esterhazy, tente actuellement d'acclimater dans ses bois l'oiseau de Junon et de remettre en honneur sa chasse et sa chair. Il a mis en liberté plusieurs couples de paons ; ces oiseaux magnifiques ont parfaitement supporté l'hiver. Des les premiers beaux jours du printemps, ils ont niché. Les couvées ont parfaitement réussi, les jeunes s'élèvent sans difficultés. Le paon, redevenu gibier, sera le pendant du faisan dans les chasses réservées.

Le 5 juillet prochain, la société des Concerts-Bellecour donnera un grand concert au profit de la caisse de secours des artistes musiciens pour remplacer celui qui a été donné le 15 juin dernier, dans les plus mauvaises conditions, par suite de la pluie.

Plusieurs artistes, notamment M. Bourgeois, ont promis leur concours gracieux.

Tous les deux avaient des titres, divers, il est vrai.

L'un était un travailleur promettant beaucoup.

L'autre était ami et quelque peu parent du professeur.

Chacun d'eux eut sa lettre de recommandation pour les examinateurs amis du professeur X...

Chacun d'eux avait cru comprendre à demi-mot qu'il était le seul candidat dont la nomination serait agréée au professeur en question.

Arrivé à Paris, celui qui ne se recommandait que de son travail se présente un jour chez un membre influent du jury et tend sa lettre.

Le membre influent jette un coup d'œil sur l'enveloppe, reconnaît l'écriture, et sans ouvrir :

« Ah oui, je sais qui vous êtes ! enchanter de faire votre connaissance. Comment va votre parent, le professeur X..., etc., etc. »

Et avant que le candidat ait pu placer une parole pour expliquer la confusion :

« A propos, vous savez, vous pouvez être tranquille ; je suis prévenu. Je sais que votre concurrent a également une chaude lettre de recommandation, mais je sais ce j'ai à faire. Au revoir, monsieur le futur agrégé ! »

La scène a dû être bien jolie ! mais franchement un concours dans ces conditions est aussi utile pour élever le niveau des études médicales que l'épée des membres de l'Harmonie municipale de Lyon leur est indispensable pour faire de la bonne musique.

Et cependant le concours d'agrégation subsiste encore, et on continue à prendre sur le budget les sommes nécessaires pour l'achat d'épées pour piston solo !

Dr Noss.

eur coopération pour triompher de la persécution sectaire, désormais démasquée et sans frein, qui a conjuré la ruine religieuse et morale de la France.

Quand tous, s'élevant au-dessus des partis, concorderont dans ce but leurs efforts, les hommes gens avec leur sens juste et leur cœur droit, les croyants avec les ressources de leur foi, les hommes d'expérience avec leur sagesse, les jeunes gens avec leur esprit d'initiative, les familles de haute condition avec leurs générosités et leurs saints exemples ; alors, le peuple finira par comprendre de quel côté sont ses vrais amis et sur quelles bases durables doit reposer le bonheur dont il a soif ; alors, il s'ébranlera vers le bien, et dès qu'il mettra dans la balance des choses sa volonté puissante, on verra la société transformée tenir à honneur de s'incliner d'elle-même devant Dieu pour contribuer à un si beau et si patriotique résultat.

Mais comme tout cela va troubler l'âme des vieux combattants du catholicisme, et si nous n'étions pas si respectueux de la papauté, nous ajouterions : Comme ils vont être navrés de cet abandon de tous les principes qu'on leur avait appris de tout temps à considérer comme fondamentaux !

LES ISRAËLITES DANS LE MONDE

Paris, 1^{er} juillet.

La France publie quelques données statistiques sur les juifs de France empruntées à des sources officielles :

Les israélites de France sont divisés officiellement en douze circonscriptions dirigées par autant de consistoires qui ressortissent d'un consistoire central. Leur nombre total est d'environ 130.000, qui se composent ainsi en chiffres ronds : Paris 50.000, Nancy 4.500, Bordeaux 3.000, Lyon 2.200, Marseille 5.500, Bayonne 2.500, Vesoul 3.500, Lille 2.800, Besançon 2.800, Alger 10.000, Constantine 9.000, Oran (dont 10.000 étrangers), 25.000.

En ce qui concerne le chiffre des israélites du monde entier, les statistiques ne sont pas d'accord. L'annuaire israélite publie la statistique suivante, appuyée sur des données sérieuses. L'Europe comprend 5.400.000 juifs répartis entre les différents pays dans la proportion suivante : Allemagne, 562.000 ; Alsace-Lorraine, 39.000 ; Autriche-Hongrie, 1.644.000 ; Galicie, 688.000 ; Hongrie, 638.000 ; Italie, 40.000 ; Pays-Bas, 82.000 ; Roumanie, 265.000 ; Russie, 2.552.000 ; Pologne russe, 768.000 ; Turquie, 105.000 ; autres pays, 35.000 ; Belgique, 3.000 ; Suisse, 7.000 ; Bulgarie, 10.000 ; Danemark, 4.000 ; Espagne, 1.900 ; Gibraltar, 4.000 ; Grèce, 3.000 ; Serbie, 3.500 ; Suède, 4.000.

L'Asie renferme 300.000 juifs. On en compte 495.000 dans la Turquie d'Asie, Palestine 25.000 ; 47.000 dans la Russie d'Asie, 18.000 dans la Perse, 14.000 dans l'Asie centrale, 19.000 dans l'Inde et 1.000 en Chine. L'Afrique possède 500.000 juifs : 8.000 en Egypte, 55.000 en Tunisie, 60.000 au Maroc, 6.000 en Tripolitaine, 200.000 en Abyssinie.

L'Amérique en renferme 250.000, dont 230.000 dans les Etats-Unis ; l'Océanie n'en a que 12.000.

Le total général de la population israélite dans le monde entier s'élève donc à 6 millions 300.000.

Rappelons que c'est depuis 1890 que les israélites firent leur première apparition dans le Parlement français. Depuis cette époque, sauf quelques intervalles, la Chambre des députés a toujours compté dans son sein un ou plusieurs de leurs coreligionnaires. Le Sénat républicain lui a ouvert également ses rangs. MM. Millaud et Naquet en font partie.

Voici la liste de ces députés ou anciens députés israélites :

MM. Adolphe-Isaac Crémieux, Max Cerebe, Achille Fould, Benoît Fould, Alcan-Michel Goudchaux, Léopold Javat, Gustave Fould, Edouard Fould, Maximilien Kœnigswarter, Eugène Péreire, Adrien Léon, Bamberger, Eugène Lisbonne, Edouard Millaud, Alfred Naquet, Ferdinand Dreyfus, Raphael Bischoffheim, David Raynal, Emile Javal, Camille Dreyfus, Fernand Crémieux.

UN INCIDENT DÉLICAT

Paris, 1^{er} juillet.

A la suite de réclamations formulées par le gouvernement anglais, les ministres de la marine et des affaires étrangères instruisent actuellement une affaire d'arrestation arbitraire consommée sur les ordres d'un fonctionnaire dans une de nos possessions de l'Océan Indien.

Cet incident, appelé à provoquer un certain retentissement, ne serait malheureusement pas tout à fait à l'avantage du fonctionnaire français.

Il paraîtrait que ce personnage n'a trouvé rien de mieux pour vaincre la faible résistance d'une blonde fille d'Albion et pour ne pas être gêné dans ses amoureuses relations, que de faire sequestrer le mari appartenant à la nationalité anglaise.

Ce dernier, goûtant très peu les procédés draconiens de son heureux rival, a adressé au consul d'Angleterre une plainte qui a été

accueillie par le représentant du Foreign Office.

Une enquête faite par ce consul a démontré le bien fondé des plaintes du mari touchant la conduite de son épouse.

L'affaire est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

Le résultat est en ce moment devant le gouvernement français.

La Motte, par deux individus qui, au cours de cette crise, lui avaient volé une somme de 27.000 francs.

Des recherches ayant été ordonnées sur-le-champ, la police se livra en ville à des investigations qui furent couronnées d'un plein succès.

Dans la soirée, en effet, les deux voleurs furent arrêtés rue de la Croix-d'Or. On les trouva encore détenteurs de presque toutes les valeurs dérobées, et le reste fut quelques heures plus tard trouvé dans un paquet qui avait été jeté par eux dans la rue.

Ces hardis voleurs, parlant avec un léger accent étranger, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la première fois qu'ils se présentent au pensionnat des Frères de la Motte, sous le prétexte de leur faciliter des opérations de Bourse.

Le premier, d'une tenue assez correcte, âgés d'environ trente à trente-cinq ans, étaient descendus à l'hôtel de la Poste, à Chambéry, où ils s'étaient fait inscrire sous les noms d'Auguste Bonin, propriétaire, négociant à Nice, et Antoine Perrin, originaire du Tessin.

Ce n'est pas, assure-t-on, la

Pour cette soirée exceptionnelle, les abonnements et les entrées de faveur seront généralement suspendus.

LE CRIME DE LA RUE ST-LAZARE

M. Chantreuil, le juge chargé de l'instruction de cette affaire, a entendu hier plusieurs témoins et l'inculpé.

Un des témoins, M. Vial, demeurant rue Saint-Lazare, 6, a raconté que le jour du crime elle se trouvait dans le magasin de Chaulat quand Duplan est arrivé.

Le meurtrier a causé quelques instants avec elle, très tranquillement, à même plaisantant avec sa femme. Il n'avait nullement l'air d'un homme qui médite un crime.

Chaulat, l'oncle de la victime, a également été entendu. Il s'est énergiquement défendu d'avoir eu des relations avec sa nièce, ainsi que le raconte Duplan. Ses dénégations très énergiques sur ce point paraissent sincères.

Il s'est étendu, non sur la scène du meurtre, puisqu'il n'y assistait pas, mais sur les faits qui l'ont précédé et suivi; nous ne reparlons pas de cette déposition identique à celle faite le jour du crime, devant le parquet.

Il paraît résulter de ces dépositions et de l'interrogatoire du meurtrier que Duplan a frappé sa femme dans un accès de colère déterminé par la jalousie.

Duplan, caractère ombrageux, était en effet très jaloux. Bien à tort, il se figurait que sa femme le trompait, et à chaque instant, il l'éprouvait. Il lui arrivait plusieurs fois par jour de quitter son travail et de rentrer brusquement chez lui pour voir que sa femme faisait avec qui se trouvait.

Il avait alors des scènes violentes qui se terminaient généralement par des coups.

Les absences de Duplan étaient si fréquentes et si marquées, que son patron, M. Estienne, l'avait à cause de cela congédié le matin même du crime.

M. Chantreuil a saisi plusieurs lettres que la femme Duplan écrivait à son mari l'hiver dernier. Quand celui-ci quitta Villerefranche pour aller travailler en dehors. La pauvre femme se montrait très affectueuse, elle pleurait en termes émus de ses enfants qu'elle adorait et conseillait à son mari de ne plus boire.

Duplan est en effet un alcoolique. Nous avons dit hier qu'à Paris il avait été pris d'un véritable accès de folie. Le fait est exact. M. Chantreuil a retrouvé dans ses papiers un certificat du docteur Mallet de Paris, constatant que Duplan avait eu en 1885 une hallucination déterminée par ses habitudes d'intempérance.

Cet état, s'il est constaté par un médecin, pourra dans une certaine mesure atténuer les charges qui pèsent contre le prévenu.

Hier, les trois enfants de Duplan, que le drame a rendu orphelins, ont été admis à l'hospice de la Charité.

Départements

RHONE

Villerefranche. — Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué en séance extraordinaire pour le lundi 4 juillet, à 8 h. du soir.

De nombreuses et importantes affaires sont portées à l'ordre du jour.

Comité agricole. — La commission d'organisation du concours agricole et viticole de Villerefranche, se réunira à l'hôtel de Ville de Belleville, salle de la justice de paix, le dimanche 3 juillet prochain, à trois heures du soir, pour élaborer le programme du concours qui doit avoir lieu cette année à Belleville.

Givors. — Incendie. — Ce matin, à 4 heures, l'élevé de M. Maurice, pharmacien, rue Neuve, aperçut une épaisse fumée qui sortait de l'officine et s'empressa de donner l'alarme.

Grâce aux prompts secours de quelques passants et des voisins, le feu put être éteint au bout d'une demi-heure, et lorsque les pompiers arrivèrent avec une pompe, tout danger avait disparu.

Le feu, qui avait pris naissance dans le comptoir qui sert en même temps de dépôt pour les spécialités pharmaceutiques, a causé 2,000 fr. de dégâts qui sont couverts par une assurance.

Parment les personnes qui ont le plus aidé à combattre le feu, il faut citer entre tous MM. Renal, Thonier, Bony, Bouschet, Durand et François, qui se sont particulièrement dévoués.

Remarqué sur les lieux M. Champin, adjoint; Rieux, commissaire de police et ses agents, ainsi que le maréchal des logis et le brigadier de gendarmerie avec leurs subordonnés.

Vogve de Givors-Canal. — C'est dimanche 3 juillet qu'a lieu cette fête, qui attire chaque année un grand nombre de étrangers.

Nous donnerons demain le programme de cette fête qui continuera le 4 et le 5 juillet.

Tarare. — Accident. — Aujourd'hui, vers 5 heures du soir, un accident est arrivé dans une maison en construction, rue Magdeleine, 14, appartenant à M. Tavernier.

Le nommé Jean Marin, contremaître des ouvriers charpentiers, qui se trouvait au deuxième étage et donnait des ordres concernant un appui de la maison, perdit l'équilibre et tomba dans la cour.

Il a été transporté aussitôt par ses ouvriers chez M. Métellier, où M. le docteur Maffre, prévenu, lui a donné les premiers soins et a déclaré qu'il en serait quitte pour quelques jours de repos.

LOIRE

Saint-Etienne. — Arrestation d'un voleur de rubans. — La police de sûreté a opéré aujourd'hui une arrestation qui se présentait dans des conditions assez délicates.

Depuis quelque temps, M. Schmitt, glorieux de rubans, constatait qu'en rendant les stocks de marchandises aux négociants qui les lui avaient confiés, il en manquait régulièrement une certaine partie.

Les soupçons se dirigèrent sur un ouvrier de l'usine, le sieur R. P.

M. Bénard fit des recherches à l'aide des indications fournies par M. Lafond, président de la Société pour la répression du piratage d'once. Elle a abouti à la découverte d'une partie des rubans volés.

P. vient d'être arrêté.

Accident de voiture. — Cette après-midi, vers une heure et demie, le nommé Mathieu Gaudon, ouvrier à la Manufacture d'armes, descendant du tramway pour se rendre à son travail, lorsqu'il fut heurté par une voiture vide appartenant à M. Clavaron, boucher, rue Polignais, 8, et conduite par Claude Delorme, garçon boucher. Mathieu Gaudon a été atteint à la jambe et au bras gauche. Il a ressenti le coup avec douleur assez vive. Mais cet accident n'aura aucune suite.

Saint-Martin-la-Plaine. — Incendie. — Hier, un incendie qui aurait pu prendre une grande importance, s'est déclaré dans un tas d'environ 500 fagots de bois appartenant à M. Thivillon, propriétaire au lieu dit la Guissonnière. En peu d'instants le feu a tout

dévoré; on a pu préserver, grâce à la promptitude des secours, les maisons d'habitation voisines.

On ignore entièrement les causes de cet incendie. Les dégâts, évalués à une centaine de francs, non convertis par une assurance.

Rive-de-Gier. — Les verriers en verre noir et en verre blanc sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu demain dimanche, de 1 heure à 3 heures du soir, salle des Concerts.

Ordre du jour: Rendement des comptes de la fête corporative de 1891; Organisation de la fête de 1892.

Départition. — Le jeune Régis Dallard, âgé de 16 ans, a disparu du domicile paternel depuis le 29 juin dernier, en compagnie du jeune Frédéric Stern, âgé de 15 ans.

Voici son signalement: Taille, 1 m. 50; cheveux et sourcils bruns, yeux bleus, nez gros, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, tatoué d'une fleur sur le ponce de la main droite, vêtu d'un habitement en velours marron, coiffé d'un chapeau de paille blanche; et chaussé de galoches.

Il est originaire de l'Ardèche, ainsi que son compagnon.

Roanne. — Nos anarchistes. — Les anarchistes Recorbet, Vernier, Viallet, Jenoël et Patinet, écroués à la maison d'arrêt depuis le 14 avril comme anarchistes, viennent d'être remis en liberté hier après deux mois et demi de prévention.

Ségoum, anarchiste déserteur, extradé du Luxembourg, est seul détenu, mais sera sous peu reconduite à la frontière.

Accident. — Hier, le nommé Pélonjon, ouvrier maçon, pour le compte de M. Gaillard, entrepreneur de bateaux, était occupé à relever la toiture d'une maison en démolition située aux Promenades et appartenant à M. veuve Chevalon, lorsque tout à coup un chevron sur lequel il se trouvait s'est rompu et l'a fait tomber d'une hauteur de quatre mètres. Dans sa chute, il a reçu de fortes contusions à l'épaule gauche.

Incendie. — Hier soir, vers 6 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré, rue Saint-Jean, dans une petite pièce servant de débarras chez la veuve Grange. Le feu a détruit quelques planches et la toiture des cabinets d'aisance.

Pertes sont de peu d'importance.

Arrestation. — Le nommé Jules Mutton, 19 ans, tisseur, a été arrêté hier au champ de manœuvre, en vertu d'un mandat d'arrêt pour purger 52 jours de prison.

C'est qu'après une course vertigineuse à travers champs que les agents Fournier et Gazon ont pu l'arrêter.

Une grève. — Voilà quatre semaines que par l'entêtement d'un patron, les pareurs de l'usine Giraud sont en grève. Quel en est le motif? Le voici:

Ordinairement quand le chômage sévit sur le tissage, les pareurs rattachent eux-mêmes leurs garnitures en entier. M. Giraud ne veut pas ainsi, il renvoie les pareurs pendant que des femmes font ce travail qui dure deux ou trois heures et retient sur leur journée ces deux ou trois heures, suivant le cas, ce qui ne doit pas se faire ces ouvriers étant à la journée et non à l'heure.

Depuis le 1er juin, que dure cette grève tout à fait pour les ouvriers pour arriver à la conciliation. De son côté, le patron fait tout ce qu'il peut pour évincer le conflit. Ne pouvant trouver des travailleurs français consentant à prendre le travail de leurs compatriotes, il fit venir des ouvriers italiens. Ces ouvriers italiens provoquent et cherchent toutes les occasions de provoquer les travailleurs français, ce qui ne saurait manquer d'amener des conflits entre ouvriers des deux nations.

Les ouvriers de l'industrie textile et similaire ne sauraient protéger trop énergiquement contre l'établissement des ouvriers transalpins dans notre localité et rendent le patron Giraud responsable des troubles qui pourraient en résulter.

Une rixe. — Nous recevons du syndicat des pareurs roannais la lettre suivante: Nous vous prions de bien vouloir insérer la note suivante:

Plusieurs journaux de la région ont publié, dans leur numéro du 29 juin, sous la rubrique: «Une rixe», qui est erronée en plusieurs points. Voici exactement ce qui s'est passé:

Samedi soir, 25 juin, les ouvriers pareurs de Roanne étaient prévenus que les frères Giovanni avaient fait venir d'Italie leurs cousins pour prendre le travail des pareurs de la maison Giraud qui sont en grève. Plusieurs d'entre eux, voulant s'assurer de la véracité de ce fait, se rendirent au café Blondel, rue St-Jean, qui est le café habituel des frères Giovanni.

Les frères Giovanni y étaient en effet, accompagnés de plusieurs autres personnes. Nos amis, ne voyant aucun Italien étranger avec eux, se retirèrent, lorsque l'un des frères Giovanni sortit et dit à nos amis: «Qui est-ce qui en veut? On veut en donner des coups de poings? En même temps, il sautait à la gorge d'un des nôtres, et c'est de là qu'il vint la rixe dont vous parlez.

Gr, voyez donc ce ce ne sont pas des grévistes, aidés par les syndiqués, qui ont été les provocateurs, mais bien les Italiens Giovanni.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 3 juillet, 18^e jour de l'année.

Premier quartier le 2; Pleine lune le 10. Soleil: lever, 4 h. 03; coucher, 8 h. 00.

Grève du gaz. — Nous rappelons à nos lecteurs que ce soir à 8 heures, dans une des salles de la brasserie des Chemins de Fer à Oullins, la commission d'organisation de la grève du gaz à Lyon donnera toutes les explications utiles pouvant intéresser les nombreux consommateurs de gaz des communes de Saint-Genis, Oullins, la Mulatière et Pierre-Bénite.

Suicide. — M. Prieur, commissaire de police de Bellecour, prévenu par le concierge du 24 de la rue Saint-Joseph, qu'un locataire, M. F. L., 74 ans, n'avait point été aperçu depuis la veille, s'est rendu à l'adresse indiquée pour faire ouvrir la porte.

Le malheureux était pendu au plafond de sa chambre à coucher.

Le docteur Lacassagne a fait les constatations nécessaires.

On ignore les motifs du suicide.

Un brutal. — A la suite d'une discussion avec sa femme, le sieur R., journaliste, demeurant 134, rue Garibaldi, s'est armé d'une bouteille et en a asséné un coup terrible sur la tête de la malheureuse.

La pauvre femme est tombée à terre le front fendu sur une longueur de plusieurs centimètres. Les voisins l'ont relevée et accompagnée à l'hôtel Dieu où un pansement a été appliqué sur la plaie.

Quant à son amant époux il s'est vu dresser une contravention pour coups et blessures.

Ignotte personnage. — Mlle S. L., 15 ans, rue Vieille-Monnaie, s'est présentée hier, à dix heures, chez M. Bouchard, employé, montée de la Grande-Côte, 53.

La jeune fille, en pleurant, avoua que son

père la maltraitait brutalement; elle ajouta qu'il lui faisait subir d'ignobles attouchements.

Mlle S., qui manifestait l'intention de se suicider, a été gardée par les époux Bouchard, à la Grande-Côte, 53.

Le père dénaturé a été écroué par M. Duplaquet.

Arrestation. — Sur l'ordre de M. Casanova, commissaire à la Guillotière, deux gardiens ont arrêté à son domicile, rue Du-nord, 101, une dame Marguerite P., 28 ans, guimpeuse, inculpée de vol d'une somme de 22 francs au préjudice de M. Pierre Dussel-gneur, mécanicien, rue du Champviolet, 10.

Une voleuse. — Hier soir, vers neuf heures, une jeune fille de 20 ans, a soustrait à M. B., une montre et une chaîne en or, et un porte-monnaie contenant 100 fr. M. B., s'apercevant du vol, poursuivit cette fille dans la rue François Duplan et dans la rue Victor-Hugo; il la rejoignit au n° 6, où il l'a trouvée cachée dans l'escalier de la maison. Cette audacieuse voleuse a été écrouée au poste de police de Bellecour.

Chute malheureuse. — Un pousseur au P.-L.-M., Pierre Sève, âgé de 36 ans, demeurant à Caluire, est tombé hier soir accidentellement de sa hauteur. Il s'est fait une fracture grave de la colonne vertébrale, qui a nécessité son transport à l'hôtel Dieu.

Vol de récoltes. — Le garde de la commune de Ste-Foy-les-Lyon, a conduit devant M. Vignaux, commissaire de police à Oullins, trois jeunes gens de 16 ans, habitant Lyon, pour vol de fruits dans une propriété, chemin de Fontannières.

Contravention leur a été déclarée.

Nous avons déjà parlé, dans un de nos précédents numéros, des nombreux vols de récoltes qui se commettent à Curis. Hier encore, Mlle N., allant dans sa propriété pour ramasser des cerises, trouva son verger dévalisé.

Nous ne demandons que font en ce moment les gendarmes et la garde.

Le fermier est si zélé dans son service qu'il s'est laissé voler sa récolte de fourrage. A ce compte-là, on pourrait bien supprimer au budget municipal le traitement de ce laborieux fonctionnaire.

Théâtre des Célestins. — Ce soir samedi, la représentation extraordinaire de *La Bonne à tout faire*, des auteurs de *La Bonne à tout faire*, donnée par M. Baron, M. Lender, M. Cooper et la troupe des Variétés.

Vu l'empressement du public hier au bureau de location, nul doute que la salle ne soit pas trop petite pour contenir les amateurs de la franche gaîté, les amateurs du talent du grand comédien et de l'excellente troupe qui l'accompagne. Avis aux retardataires.

Le bureau de location sera ouvert de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Théâtre de Charbonnières. — Ce soir samedi, 2 juillet, Lischen et Fritzen, opérète en un acte d'Offenbach.

Cartes d'abonnement pour la saison: Places réservées, 20 fr.; première, 15 fr.; deuxième, 10 fr. S'adresser à M. L. Cabannes, directeur.

Demain dimanche, grand concert symphonique par l'orchestre du Grand-Théâtre de Lyon, sous la direction d'Alexandre Luigini.

Arènes lyonnaises. — Dimanche 3 juillet, irrévocablement, pour les adieux de Ponton et de son quadrille et pour la dernière course de la saison, grandes courses de taureaux, à moitié prix à toutes les places.

Les pourours assis seront à l'abri du soleil, aussi espérons-nous que pour cette représentation le public montrera sa sympathie aux toréadors en venant en foule aux arènes.

Une grande pantomime intitulée *L'âne savant*, sera jouée par tout le quadrille.

Théâtre Bellecour (concert de la Salle Indienne). — M. Marelli, l'homme serpent, qui a débuté hier soir, a obtenu un brillant succès. Parry, l'étonnant homme fluide, Stévan, dans son amusant répertoire. Les Grimaldi, Léon Trebor, comique réaliste, le petit Gidon, Miles L'homme et la mignonne Ozanne sont eux aussi rappelés tous les soirs.

Successivement, nouveaux débuts et revue d'été.

Soirées artistiques. — Les amateurs de bonne musique se souviennent des soirées musicales données l'année dernière au café Daumalat, place des Célestins, qui ont fait le régal des dilettanti.

Nous apprenons que la réouverture de ces soirées artistiques aura lieu incessamment avec un orchestre composé de musiciens hors ligne et dirigés par le maestro Auvil.

Concert des Ambassadeurs. — M^{lle} Marthe Lys n'a plus que deux représentations à donner au Concert des Ambassadeurs. Avis aux amateurs.

Lundi, début de la nouvelle troupe en tête de laquelle nous annonçons Mlle Berthe Combes, une charmante comique dans une transformation.

Concert de l'Horloge. — Tous les soirs, représentations des Hobert-Lehmann, de l'Elidoro et de la Scala de Paris.

Deuxième représentation du *Violoncelle*, opérète d'Offenbach.

Demain dimanche, matinée à 2 heures, où les enfants accompagnés de leurs parents entreront gratuitement.

Un' on des agents du P.-L.-M. — Une nouvelle reconnaissance vient d'être accordée à une importante association s'étendant sur presque tout le réseau P.-L.-M. et qui compte plus de 20,000 sociétaires. En avril dernier elle recevait une médaille de bronze à l'exposition industrielle de l'union; en juin suivant, à Marseille, un diplôme avec médaille d'argent lui a été décerné par le jury de la section d'économie sociale. Nous constatons à nouveau les magnifiques avantages que procurent à ses sociétaires l'organisation du système coopératif de cette société.

Une fête de bienfaisance pour venir en aide aux veuves d'agents de cette association et qui resserrera les relations entre le fournisseur et le consommateur sera donnée le 16 octobre prochain. Le programme en sera donné ultérieurement.

Bal annuel des tailleurs d'habits de Lyon. — C'est ce soir, à dix heures, dans la coquette salle des Polies-Bergère, que la corporation des tailleurs d'habits offrira à ses invités son quatrième bal annuel.

Les organisateurs de cette fête n'ont rien négligé pour rendre cette œuvre de bienfaisance aussi attrayante que possible. Un orchestre nombreux, sous la direction de M. Bagare, un choix de danses nouvelles, airs patriotiques et quadrilles des Lanciers, de même qu'une tombola sera tirée au cours du bal.

Les personnes qui seraient possesseurs de billets sont priées de les remettre aux commissaires de leurs connaissances, pour apporter le moins de retard possible pour la distribution des lots.

Société fraternelle des anciens militaires du 99^e de ligne. — Dimanche, 3 juillet, à deux heures, tirage de la tombola chez M. Tony Roca, quai de la Pêcherie. Distribution des prix de tir. Mmes Lapret et Morizot, MM. Cagnoli, Gaud, Mayer, Lament, Jémet, Thévo, Ancy et Grillet sont priés d'assister.

Fête intime avec la concours de notre société Léoniti, caricaturiste. Remise des médailles à Mmes les artistes de notre concert.

Chemins de fer de l'Est de Lyon. — Trains supplémentaires pour demain dimanche, 3 juillet: Aller: Lyon-Est, départ 7 h. 33, matin; Villerefranche 8 h. 01; Pont-de-Chéruy 8 h. 30; Crémieu, 8 h. 52; Solymieu-Sablonniers, 9 h. 19; Morestel, 9 h. 35; Les Avenières, 9 h. 48; Aoste-St-Genix, arr. 10 h. — Retour: Aoste-St-Genix, départ 7 h. 18 soir; Les Avenières, 7 h. 24; Morestel, 7 h. 38; Solymieu-Sablonniers, 7 h. 53; Villerefranche, arr. 9 h. 28, Lyon, 9 h. 46.

Chemin de fer Ouest-Lyonnais. — Dans le but de favoriser les excursions, la compagnie des chemins de fer de l'Ouest-Lyonnais a l'honneur de rappeler au public qu'elle délivre pendant le service d'été, les dimanches et fêtes, des billets

aller et retour à prix réduits aux deux premiers trains du matin.

Ces billets ont la même validité que les billets ordinaires et sont délivrés aux prix suivants: De Lyon-Saint-Just à Vaugneray: 1 fr. 05; de Lyon-Saint-Just à Morant: 2 fr.; de Lyon-Saint-Just à Sainte-Catherine, 3 fr. 60, valables pour 8 jours.

Bergues (Nord), mai 1891. — Je vous autorise à vous servir dans votre publicité des paroles suivantes:

« Les Pilules Suisses de M. A. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, purgent facilement et ne donnent lieu à aucun malaise. De cette façon, on évite la maladie du médicament, qui ne vient que trop souvent s'ajouter à celle que l'on veut combattre. »

Docteur VENTIS.

Vient de paraître l'édition du 1^{er} juillet du *Wagon*, indicateur des chemins de fer P.-L.-M., de l'Est de Lyon, Ouest-Lyonnais, et du Rhône, contenant toutes les modifications survenues dans le service de ces divers compagnies.

En vente à l'agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, et dans les succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence. On le trouve aussi dans les gares, chez les libraires et dans les principaux bureaux de tabac. Prix: 30 centimes.

LE SPORT

CONCOURS NATIONAL DE MARCHE

Aujourd'hui samedi et demain dimanche aura lieu le grand concours national de marche en sections organisé par le Progrès, avec l'appui de la Fédération de gymnastique, auquel prendront part quatre-vingts sociétés de gymnastique.

Le trajet est de quatre-vingts kilomètres environ. Les concurrents partiront de Lyon et se rendront à Vienne par Morant.

Le retour s'effectuera par St-Symphorien-d'Ozon et St-Fons.

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui:

A huit heures du soir, rassemblement sur la place de la Charité pour le départ.

De huit heures et demie à neuf heures et demie, feu d'artifice et concert de fanfares pendant la distribution des fanions et la mise en ligne.

A neuf heures et demie, retraite aux flambeaux avec musiques et conduite des concurrents au poteau du départ installé au pont du chemin de fer sur le Rhône, quai Perache.

L'arrivée des premiers coureurs est attendue dimanche, à dix heures au matin. Elle se fera au pont de la Guillotière, en face du square Raspail.

Les coureurs défilent devant une tribune où se tiendra le jury.

La distribution des prix aura lieu le soir, à cinq heures et demie, dans la grande salle de la brasserie Rinec, cours du Midi.

Nous ferons connaître les résultats de ce concours.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LA CAPITAINIE CRÉMIEU-FOA

Marseille, 1^{er} juillet.

Le capitaine Crémieu-Foa est parti ce soir, à quatre heures, à bord de la « Ville-de-Bône », allant à Tunis. Quelques Israélites se trouvaient à l'embarcadere, mais le capitaine s'est efforcé de les éviter.

Le capitaine Crémieu-Foa se rend en Tunisie en qualité de capitaine-instructeur de spahis.

TENTATIVE DE DÉRAILEMENT

Marseille, 1^{er} juillet.

Une tentative de déraillement a été commise la nuit dernière, près de la station du Pas-des-Lanciers, au passage du train 12, qui quitte Marseille à 11 h. 23 du soir. Les détails manquent.

GRÈVE D'AGENTS DE CHANGÉ

Madrid, 1^{er} juillet.

Les agents de change se sont mis en grève à la suite des nouveaux impôts sur les opérations de Bourse.

Les valeurs publiques n'ont pas été cotées officiellement.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE CENTRALE

Paris, 1^{er} juillet.

M. de Freycinet va déposer, au Sénat, un projet portant que les élèves de l'école centrale foront, à la sortie de l'école une année de service militaire dans la réserve avec le grade de sous-lieutenant.

COMMISSION DU TRAVAIL

Paris, 1^{er} juillet.

La commission du travail a adopté définitivement les trois premiers articles relatifs à la création d'une caisse nationale de retraites pour les travailleurs des deux sexes, caisse qui sera alimentée par les versements des ouvriers et les subventions des patrons et de l'Etat.

LE CHOLÉRA

Marseille, 1^{er} juillet.

Le service sanitaire a reçu l'ordre de surveiller les provenances de Batoum à cause de l'épidémie de choléra signalée dans la Russie d'Asie.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

Marseille, 1^{er} juillet.

Le croiseur à batterie « Sfax » est arrivé ce matin à 10 heures, venant prendre des fonds pour la solde de l'escadre.

Ce navire a laissé dix officiers en mission de service et a rejoint l'escadre.

Celle-ci se rendra directement à

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

LE CONTRAT DE MARIAGE

— Et tu seras obligé de restituer la dot ! ajouta Nivelle, toujours occupée de pensées solides.

— Chaverny, Chaverny, éveille-toi ! Vains efforts ! Cocardasse junior et Amable Passepoil, chargeant le vaincu sur leurs épaules, l'emportèrent dans les ténèbres extérieures. Gonzague leur avait fait un signe. Quand ils passèrent près d'Esopo II, celui-ci dit tout bas :

— Ne touchez pas à un cheveu de sa tête, sur votre vie, et portez la lettre à son adresse.

Cocardasse et Passepoil sortirent avec leur fardeau.

Nous avons fait ce que nous avons pu, dit Nivelle.

Nous avons été fidèles à l'amitié jusqu'au bout, ajouta Oriol.

Mais, en définitive, le mariage du bossu est bien plus drôle, décida Nocé.

— Mariions le bossu ! mariions le bossu ! criaient ces dames.

Esopo II sauta d'un bond sur la table.

— Silence ! fit-on de toutes parts ; voici Jonas qui va prononcer un discours.

— Messieurs, mesdames, dit le bossu en gesticulant comme un avocat à la grande chambre, je suis touché jusqu'au fond de l'âme de l'intérêt flatteur que vous daigniez me témoigner. Certes, la conscience que j'ai de mon peu de mérite devrait me rendre muet...

— Très bien, fit Nivelle ; il parle comme un livre !

— Jonas, dit Nivelle, votre modestie fait encore mieux ressortir vos talents.

— Bravo, Esopo II ! bravo !

— Merci, mesdames, merci, messieurs ; votre indulgence me donne du courage pour tâcher de m'en rendre digne, ainsi que des bontés de l'illustre prince à qui je devrai ma compagnie.

— Très bien ! Bravo Esopo ! un peu plus de voix.

— Quelques gestes de la main gauche ! demanda Nivelle !

— Un couplet de circonstance ! cria la Desbois.

— Un pas de menuet ? une gigue sur la nappe !

— Si tu n'es pas un ingrat, Jonas, dit Nocé d'un ton pénétré, déclame-nous la scène d'Achille et d'Agamemnon.

— Messieurs, mesdames, répondit gravement Esopo II, ce sont là des vieilleries, je compte vous témoigner ma reconnaissance par une chose mieux, je compte vous donner la comédie nouvelle, une première représentation !

— Les œuvres de Jonas ! Bravissimo ! il a fait une comédie !

— Messieurs, mesdames, je vais du moins la faire, ce sera un impromptu. Je prétends vous montrer comment l'art de la séduction, plus fort que la nature elle-même.

Pour le coup, les vitres du salon grinçèrent. Une immense acclamation s'éleva.

— Il va nous donner une leçon de galanterie ! cria-t-on.

L'« Art de plaire », par Esopo II, dit Jonas !

— Il a dans sa poche la ceinture de Vénus !

— Les jeux, les ris, les grâces et les flèches du jeune Cupidon !

— Bravo, bossu ! Bossu, tu es superbe !

Il salua à la ronde et acheva en souriant :

— Qu'on m'amène ma jeune épouse, et je ferai de mon mieux pour divertir la société.

— Je te fais engager à l'Opéra, si tu veux ! s'écria Nivelle enthousiasmée ; on manque de queues rouges !

— La femme du bossu ? vociféraient ces messieurs ; servez la femme du bossu !

En ce moment, la porte du boudoir s'ouvrit. Gonzague réclama le silence. Dona Cruz entra, soutenant Aurore chancelante et plus pâle qu'une morte. M. de Peyrolles suivait.

Il y eut un long murmure d'admiration à la vue d'Aurora. Au premier abord, ces messieurs oublièrent toute cette gaieté folle qu'ils venaient de se promettre. Le bossu lui-même ne trouva point d'écho lorsqu'il dit, le binocle à l'œil et d'un accent cynique :

— Morbien ! ma femme est belle !

Au fond de ces cœurs plutôt engourdis que perdus, un sentiment de compassion s'éveillait. Un instant, les femmes elles-mêmes eurent pitié, tant il y avait de douleur profonde et de douce résignation sur cet adorable visage de vierge. Gonzague fronça le sourcil en regardant son armée. Taranne, Montaubert, Albret, les âmes damnées, eurent honte de leur émotion et dirent :

— Est-il heureux, ce diable de bossu ! C'était l'avis de frère Passepoil, qui rentrait en compagnie de Cocardasse, son noble ami.

Mais ce premier mouvement de convoitise fit place à l'étonnement, quand il reconnut, ainsi que Cocardasse, les deux jeunes filles de la rue du Chantre : la jeune fille que le Gascon avait vue au bras de Lagardère à Barcelone, la jeune fille que frère Passepoil avait vue au bras de Lagardère à Bruxelles.

Ils n'étaient ni l'un ni l'autre dans le secret de la comédie : ce qui allait se passer restait pour eux un mystère ; mais ils savaient qu'il allait se passer quelque chose d'étrange. Ils se touchèrent le coude. Le regard qu'ils échangeaient voulait dire : « Attention ! » Ils n'avaient pas besoin d'éprouver leurs rapiers pour savoir qu'elles ne tenaient point au fourreau. A un coup d'œil que le bossu lui lança, Cocardasse répondit par un léger signe de tête.

— Eh donc ! grommela-t-il en s'adressant à Passepoil, le pétiole veut savoir si sa lettre est remise ; nous n'avons pas loin à courir.

Dona Cruz cherchait des yeux Chaverny.

— Peut-être que le prince a changé d'avis, murmura-t-elle à l'oreille de sa compagne. Je ne vois pas M. le marquis.

Aurora ne releva point ses paupières baissées. On la vit seulement secouer la tête avec tristesse. Evidemment, elle n'espérait point de merci.

Quand Gonzague se tourna vers elle, dona Cruz la prit par la main et la fit avancer. Ce Gonzague était très pâle, bien qu'il affectât de sourire. Le bossu se tenait à ses côtés, faisant ce qu'il pouvait pour prendre une pose gauleuse, et tortillant son jabot d'un air vainqueur. Les yeux de dona Cruz rencontrèrent les siens. Elle voulut mettre une interrogation dans son regard ; le bossu demeura impassible.

— Ma chère enfant, dit Gonzague, dont la voix parut à tous légèrement altérée, mademoiselle de Nevers vous a-t-elle dit ce que nous attendons de vous ?

Aurora répondit sans relever les yeux, mais la tête haute et la voix ferme :

— C'est moi qui suis mademoiselle de Nevers.

Le bossu tressaillit si violemment, que son émotion fut remarquée, au milieu même de la surprise générale.

Palsambleu ! s'écria-t-il en dominant aussitôt son trouble, ma femme est de bonne maison !

— Sa femme ! répéta dona Cruz, — On chuchotait d'un bout à l'autre du salon. Les femmes n'avaient point pour cette nouvelle venue l'animadversion jalouse qu'elles témoignaient naguère à la gitana. Sur cette tête candide et charmante dans sa fierté, le nom de Nevers leur semblait à sa place.

Gonzague se tourna vers dona Cruz et lui dit avec colère :

— Est-ce vous qui avez mis ce mensonge dans l'esprit de cette pauvre enfant ?

— Ah ! fit le bossu désappointé ; c'est donc un mensonge ? Tant pis ! j'aurais aimé à m'allier avec la maison de Nevers. Quelques rires éclatèrent ; mais il y avait un froid. Peyrolles était sombre comme un bedeau en deuil.

— Ce n'est pas moi, répliqua dona Cruz, que le courroux du prince effrayait peu ; mais s'il était vrai ?...

Gonzague haussa les épaules avec dédain.

— Oh est M. le marquis de Chaverny ? reprit la gitana, et que signifient les paroles de cet homme ?

Elle montrait le bossu, qui faisait bonne contenance au milieu du groupe des courtisans.

— Mademoiselle de Nevers, répondit Gonzague, votre rôle en tout ceci est fini. Si vous êtes en humeur de désertir vos droits, je suis là, Dieu merci ! pour les sauvegarder. Je suis votre tuteur ; ceux qui nous entourent appartiennent tous au tribunal de famille qui s'est rassemblé hier en mon hôtel ; c'en est presque la majorité. Si j'eusse écouté l'avis général, peut-être me serais-je montré moins élement envers une imposture hardie, effrontée ; mais j'ai jugé suivant la bonté de mon cœur et les tranquilles habitudes de ma vie. Je n'ai point voulu donner une portée tragique à des choses qui sont du domaine de la comédie.

(A suivre.)

CAISSE MUTUELLE MONTREUX

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX
Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétaires

Tarif A, 8 l, BONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un

12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 4.000 fr.
2 fr. — — — — — 8.000 fr.
5 fr. — — — — — 20.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

VOGUE DES BROTEAUX

AU PETIT ÉLYSÉE : GRAND BAL

Direction : Eugène GUILLOUD

Installé derrière la Brasserie du Parc. Comme dans les précédentes fêtes, les amis de la danse trouveront dans cet établissement tout le confort désirable. En outre, l'orchestre exécutera pour la première fois à Lyon : le Petit Élysée, polka inédite composée par le maestro A. Bagarre, et dédiée à M. Eugène Guillaud.

FABRIQUE & GRANDS MAGASINS D'AMEUBLEMENTS

Maison Henri BONJOUR

AU COLOSSE DE RHODES

LYON. — Cours de la Liberté, 42-44

A l'occasion du 24 Juin, les personnes ayant changé de domicile ont toujours des modifications à apporter dans l'aménagement de leurs nouvelles installations.

TÉLÉPHONE

La maison HENRI BONJOUR en profite pour appeler l'attention sur l'immense assortiment qu'elle possède en magasins de SALLES A MANGER, CHAMBRES A COUCHER, MEUBLES DE SALON, TOILETTES LAVABO, LITERIE COMPLÈTE, GLACES, SIÈGES ET TENTURES.

La Maison garantit ses articles, quoique les vendant aux prix de fabrique. Elle se charge en outre de toutes réparations et remises à neuf des Meubles, Sièges, Tentures, Literie et Glaces, ayant créé à cet effet un atelier spécial.

La maison HENRI BONJOUR édite un journal illustré trimestriel, intitulé Revue de l'ameublement, qu'elle adresse gratuitement aux personnes qui lui en font la demande.

GRAND BAZAR DE LYON

Rue de la République, 31, place des Cordeliers, rues Grôlée et Tupin

L'occasion de la Fête Nationale du
14 JUILLET

ASSORTIMENTS CONSIDÉRABLES D'ARTICLES POUR PAVOISEMENTS

ILLUMINATIONS
DRAPEAUX, ECUSONS, LANTERNES VÉNIENNES, LANTERNES en verre, et autres genres, DÉCORATIONS, LAMPIONS, PAINS DE SUIF, BOUGIES, etc., etc.
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL

PAPIERS PEINTS ORDRES DE BOURSE

Immenses assortiments nouveaux

E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe (Brotteaux)
Envoi d'échantillons. Prix réduits

Mise en vente de soldes et de coupons à des prix sacrifiés. — Pour ces occasions, il est urgent de fournir des mesures exactes.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, les bureaux de M. MAZE-RAUD, banquier, actuellement 30, rue Ferrandière, seront transférés, à partir du 10 courant,

19, Rue Gentil, 19

Les Annonces sont reçues exclusivement à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ

L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

WAGON
Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de ces diverses lignes. Le prix des billets aller simples et retour

Prix : 30 cent.; franco par la poste : 35 cent.

EN VENTE
A l'Agence FOURNIER, 14, r. Confort, Lyon et dans ses succursales de SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, NAGON DIJON, et VALENCE Dans les Gares, Librairies et Marchands de Journaux

Entreprise de Travaux Publics et Privés

ODDOUX & C^{IE}

Entrepreneurs à Lyon, Concessionnaires de la DÉMOLITION DU QUARTIER GRÔLÉE

BOIS à BRULER

Vente de tous les matériaux concernant la construction. — Immense choix de bois de charpente, débités ou non, au gré du client. Grand assortiment de pierres de taille de toute provenance, retaillées ou non au gré de l'acheteur.

Vaste choix de portes, fenêtres, boiseries, parquets, tuiles, briques, ferrures, etc., le tout en très bon état de service.

A vendre en bloc : Immeubles de construction moderne en excellent état, pouvant être rebâties sur les mêmes plans, sur d'autres terrains.

Pour tous renseignements, s'adresser sur nos Chantiers du quartier Grôlée ou dans nos Bureaux et Entrepôts, situés place de l'Abondance, rues Duguesclin, Boileau et du Pensionnat, lieu dit Prés de la Vogue (Guillotière).

DROGUERIE

2, Rue Saint-Côme, à Lyon
Fournitures pour Peinture, Teinture, Dégraissement, Liqueurs et Pharmacies. — Spécialité de vernis pour chapeaux. — Vernis rouge pour carreaux. — Couleurs préparées. — Sulfate de cuivre. — Dépôt d'huile d'olive extra à 1 fr. 80 le kil.

LE GUIDE DE GRENOBLE

ET SES ENVIRONS
La Grande-Chartreuse, Uriage, Allevard, Sassenage, La Motte-les-Bains, etc.

Ouvrage indispensable aux étrangers qui visitent Grenoble et les beaux sites du Dauphiné, et aux baigneurs qui fréquentent nos stations thermales. — Il est illustré d'une magnifique couverture en plusieurs couleurs, qui est, à elle seule, un vrai souvenir des sites du Dauphiné. — Nombreuses gravures dans le texte.

Description et renseignements sur promenades, monuments, excursion. — Notice sur les établissements thermaux. — Horaire des voitures publiques et des chemins de fer avec les nouveaux tarifs de billets simples et billets aller et retour. — Tarif des voitures de place. — Plan de la ville de Grenoble, etc., etc.

Prix : 50 Centimes. — Franco par la Poste : 65 Centimes

En vente chez l'éditeur, Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon Et chez les principaux Libraires

BOURSE DE LYON

Du 1^{er} Juillet 1892

FONDS		D'ÉTAT	
3 1/2 % Français...	98 92	Crédit Lyonnais...	786 25
4 1/2 % 1883...	105 70	Mobilier Espagnol...	90 ..
4 1/2 % 1889...	105 70	Autriche 5 0/0...	410 50
5 0/0 1883...	92 75	Autriche-Hongr. 4 1/2 %	410 50
5 0/0 1889...	92 75	Autriche-Hongr. 5 0/0	410 50
5 0/0 1892...	92 75	Autriche-Hongr. 5 1/2 %	410 50
5 0/0 1895...	92 75	Autriche-Hongr. 6 0/0	410 50
5 0/0 1898...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1900...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1902...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1904...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1906...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1908...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1910...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1912...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1914...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1916...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1918...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1920...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1922...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1924...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1926...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1928...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1930...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1932...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1934...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1936...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1938...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1940...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1942...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1944...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1946...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1948...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1950...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1952...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1954...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1956...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1958...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1960...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1962...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1964...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1966...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1968...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1970...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1972...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1974...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1976...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1978...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1980...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1982...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1984...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1986...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1988...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1990...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1992...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1994...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 1996...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50
5 0/0 1998...	92 75	Autriche-Hongr. 6 1/2 %	410 50
5 0/0 2000...	92 75	Autriche-Hongr. 6 3/4 %	410 50

BOURSE DE PARIS

Du 1^{er} Juillet 1892

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALES				
ES	COURS DE CLOTURE		HAUTE	BASSE
COMPTANT	HESS	ALOURE		
0/0.....	98 80	98 52	...	...
0/0 nouveau.....	99 30	99 ..	...	...
0/0 ext. ext.....	99 80	99 20	...	...
1/2 1888.....	105 95	105 75	...	...
TELEGRAPHIE PRIVEE				
CLOTURE	VALEURS	PREMIER	DERNIER	
D'HEURE		COURS	COURS	
		d'aujourd'hui	d'hier	
98 95	3 0/0 Français....	99 05	98 75	
100 10	4 0/0 nouveau....	99 99	99 80	
105 95	1 1/2 P. (1883)....	106 10	106 ..	
92 30	5 0/0 Italien.....	92 30	92 75	
65 20	4 0/0 Espagnol. ext.	65 45	66 10	
.. ..	Hongrois 4 0/0....	95 10		